

Voise

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte rendu n°3 : Atelier du diagnostic 1, le mardi 06 septembre 2016 - 16h00

Objets de la réunion :

- I. Echanges sur la présentation :
 - a. Documents de rang supérieur
 - b. Contexte géographique et administratif
 - c. Etat initial de l'environnement
 - d. Analyses socio-économiques
 - e. Cadre de vie : Equipements, services, associations
- II. Questions
- III. Planning

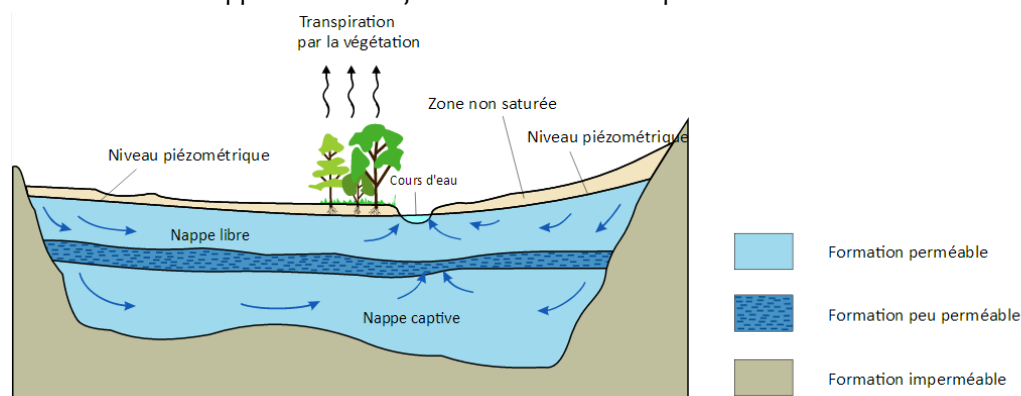
Prénom Nom	Fonction	Courriel	Présent	Excusé
Mme Mylène PICHARD	Maire		X	
M. Daniel CRINIER	1 ^{er} adjoint			X
M. Pascal PINSAULT	2 ^{ème} adjoint			X
Mme Sylvie POUVREAU	Conseiller municipal			X
Mme Josette LECOMTE	Conseiller municipal		X	
Mme Sandrine ARNAUD	Conseiller municipal		X	
M. Kiéran CROSNIER	Conseiller municipal			X
Mme Patricia VOISIN	Conseiller municipal		X	
M. André FERREOL	Conseiller municipal			X
Mme Ana MICHEL	Conseiller municipal			X
M. Dominique DUMONT	Conseiller municipal			X
Mme Marie Laure GAUCHERON	Secrétaire Mairie de Voise		X	
M. Julien VINCENT	Chartres Métropole			X
Mme Virginie DUCHIRON	parenthesesURBaineS - Architecte DPLG - Programmiste Urbaniste AEU -	parenthesesurbaines@gmail.com	X	
M. Sébastien BONDOUX	parenthesesURBaineS – Géomaticien- cartographe	parenthesesurbaines@gmail.com	X	
Mme Juliette VIGNES	Paysagiste			X
Sébastien ILLOVIC	ADEV Environnement			X
Antoine BODY	ADEV Environnement		X	

En pièce jointe : la présentation Atelier Diagnostic du PLU – mardi 06 septembre – 16h00

I. Echange sur la présentation

- **Documents de rang supérieur et contexte géographique :**
- Les documents de rang supérieur ou supra communaux : il est précisé que le SCoT de l'agglomération de Chartres est en cours de révision ; le PLU sera compatible avec ce document. Nous disposerons des éléments du SCoT au fur et à mesure de leur réalisation. Actuellement, c'est le SCoT approuvé qui s'applique.
- Les franges franciliennes (source INSEE 2001 « franges franciliennes en Région Centre ») : en 1995 le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Transports et du Tourisme publie un “ atlas des franges franciliennes ” ; il évoque “ un espace d'équilibre, trait d'union du Bassin Parisien (...) dont les limites dépassent les cadres habituels de l'organisation territoriale” et il tente d'en faire émerger les contours parmi 6 régions et 11 départements. En région Centre, l'espace frontalier avec la région parisienne y est identifié comme un espace stratégique en raison de pressions économiques et foncières.

- Les franges franciliennes ont été définies dans le cadre du Contrat de Plan interrégional 1994-98 comme “ un anneau d’une largeur moyenne de 50 kilomètres qui s’étend sur l’Île-de-France et les cinq régions qui l’entourent, la Picardie, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, le Centre et la Haute-Normandie. Elles se composent de territoires très divers par leur géographie physique et humaine et très morcelés au plan administratif, mais structurés par un réseau de villes petites et moyennes ”.
- C’est pour tenir compte des enjeux spécifiques à ce territoire de proximité avec l’Île-de-France que l’Etat et la Région Centre sont convenus, au titre du Contrat de Plan 2000 – 2006, de réserver une enveloppe de 84 MF destinés à “ faciliter la mise en œuvre de réponses adaptées à cette situation ” et à “ accompagner les démarches d’organisation territoriale ainsi que les programmes d’investissements publics conçus dans cette stratégie ”.
- C’est à cet effet qu’il fut nécessaire d’identifier les caractéristiques de ces territoires, les risques qui pèsent sur leur développement, avant de préconiser des pistes d’orientations pour les politiques publiques dans les franges franciliennes en Région Centre.
- Les territoires inclus dans les franges franciliennes demeurent des territoires de projet et stratégique pour le confortement de l’Île-de-France.
- **Présentation de l’état initial de l’environnement :**
- Les aquifères : font référence aux nappes phréatiques. Un aquifère est une formation géologique où une roche, suffisamment poreuse et/ou fissurée (qui peut stocker de l’eau) est perméable (où l’eau circule librement). Pour se représenter un aquifère, il faut imaginer un vaste réservoir naturel de stockage d’eau souterraine.
- Des remontées de nappe ont fait l’objet d’arrêtés de catastrophe naturelle.



- La Voise se jette dans l’Eure à Maintenon.
- Qualité de l’eau : bonne qualité à la source. Mauvaise qualité due aux nitrates (référence aux produits phytosanitaires).
- Natura 2000 : est un site de biodiversité qui dans le PLU, constitue une partie règlementaire « les incidences du projet sur l’environnement ».
- La ZNIEFF (zone naturelle d’intérêt écologique faunistique et floristique) n’implique pas de règlement ; c’est un inventaire de la biodiversité.
- Présence de boisements alluviaux le long de la Voise.
- La trame verte et bleue (TVB) : ce sont des connexions écologiques qui permettent les déplacements des espèces. Les espaces cultivés sont des corridors diffus pour le déplacement.
- Les espaces humides : une cartographie est présentée. Les élus précisent que certains espaces sont parfois inondés.
- Le captage est à protéger.
- La gestion des déchets : la déchèterie de référence pour Voise est située à plus de 20 km. Par conséquent, les habitants utilisent la déchèterie d’Auneau (convention).
- Eolien : La commune est répertoriée comme potentiel d’énergie éolienne dans le schéma éolien.

- **Présentation des indicateurs socio-démographiques :**
- Les logements vacants : une liste des logements vacants pourra nous être transmise par la commune afin d'avoir une vraie lisibilité sur leur évolution ; celle-ci sera complémentaire à l'INSEE.
- Logement locatif : il existe une réelle demande ; environ 10 demandes pour 1 logement disponible.
- Association : foot à remplacer par le sporting et l'association de chasse.
- Equipements scolaires : retirer le lycée Saint Joseph

II. Questions

- La Voise possède 3 sources : voir la carte IGN. Départ de la source : parcelle 318.
- L'Abreuvoir correspond à la place de l'église.
- Il existant un ancien passage d'eau (canal) dans le centre bourg.

III. Planning de travail et dates fixées

- **Atelier diagnostic 2 : le 28 octobre à 16h00**
- Atelier enjeux 3 : le 25 novembre à 19h00